



Procès-Verbal N°6 Réunion du Comité de Direction

Date de réunion : Mercredi 13 août 2025

Heure et Lieu : 20h00 - En visioconférence.

Présidence : Mohamed BOINARIZIKI, Président de la Ligue Mahoraise de Football

Présents : MM. Soulaïmana YOUSOUFOU, Maoulana OILI, Hamada-Hamidou SIDI, Ali ANDY, Mahamoud SIDI MOUKOU, Boinamani BACHIROU, El Akmi NOUDJOU MOUDDINE, Abdoul-Ghanyou ABDALLAH, Mme. Anrifina ISSOUFI, Issouf MADI, Hassani Kambi OUSSENI, Mme. Mariama CHRISTIN,

Procuration :

Excusés : MM. Abdoul Karim ABAINE, Omar-Elwadoud ABDOURAHAMANE, Mohamed DJANFAR, Saïd Ali TOILIBOU, Anziz HAMOUZA BACAR, Sélémani ATTOUMANI,

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV N°5 du Comité de Direction
- 2 – Traitement des affaires sportives
- 3 – Paiement des dettes Clubs.
- 4 – Divers.

1 – Approbation du Procès-Verbal N°5 du Comité de Direction :

Le Procès-verbal N°5 du Comité de Direction, réunion du mercredi 30 juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Traitement des affaires sportives

- Traitement des demandes de Clubs

- **Courrier AS EMCA – Autorisation de sortie pour un tournoi à Diégo**

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de AS EMCA qui demande une autorisation de sortie pour participer à un tournoi des Vétérans du 23 au 30 octobre 2025 à Madagascar pour sa catégorie. Le Club demande le report de ses rencontres prévues durant son absence. Le Comité de Direction émet un avis

- **Favorable** AS EMCA Football Entreprise pourra participer au tournoi Vétérans à Diégo-Suarez à Madagascar du 23 au 30 octobre 2025. Le Comité de Direction invite le Club à prendre contact avec ses adversaires pour jouer ses rencontres avant le tournoi et éviter de retarder le calendrier.



- Jeux des îles 2027

Le Comité de Direction a examiné la question sur la participation aux Jeux des îles 2027 et est favorable à la participation aux Jeux des îles 2027.

- Propositions de conciliation faites par le CNOSF.

Proposition N°1 : Affaire FMJ VAHIBE.

Le Comité de Direction de la Ligue Mahoraise de Football a étudié la proposition de conciliation faite par la conférence des Conciliateurs au sujet de la saisine du Club FMJ VAHIBE au sujet de sa participation aux championnats R1 pour la saison 2025 et décide :

- **De refuser la proposition de conciliation**

Proposition N°2 : Affaire VCO VAHIBE.

Le Comité de Direction de la Ligue Mahoraise de Football a étudié la proposition de conciliation faite par la conférence des Conciliateurs au sujet de la saisine du Club VCO VAHIBE sur sa réclamation à la suite de son élimination en coupe de France U13 et décide :

- **De refuser la proposition de conciliation**

Proposition N°3 : Affaire ACSJ MLIHA.

Le Comité de Direction de la Ligue Mahoraise de Football a étudié la proposition de conciliation faite par la conférence des Conciliateurs au sujet de la saisine du Club ACSJ MLIHA sur sa réclamation par rapport à la licence de Karim ABDOURAHIM et décide :

- **De refuser la proposition de conciliation**

3 – Paiement des dettes Clubs :

Le Comité de Direction invite les Clubs à régulariser leur situation pour éviter toute mise hors compétitions lors de la phase retour de la saison 2025.

4 – Divers :

- Finale Régionale de Coupe de France Féminine 2025 aura lieu le 15.08.2025 à M TSAHARA
- Critérium Futsal aura lieu le 14.09.2025 à MAMOUDZOU,
- Création d'un drive (Commissions / Comité de Direction) – Réunion à distance



Les décisions du Comité de Direction sont susceptibles de recours devant les juridictions compétentes dans un délai de 05 jours dans le respect des articles R.141& suivant du code du sport à compter du lendemain de la première date de publication ou notification officielle.

Président

Mohamed BOINARIZIKI

Secrétaire Général

Maoulana OILI

